

Négociations conventionnelles

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les
négos sans jamais oser le demander...

#2 Le Bilan Diagnostic Kinésithérapique (BDK)

- ✓ Le projet d'avenant conventionnel propose de permettre la facturation d'un BDK dès la 1ère séance à partir du 1er juillet 2018 indépendamment du nombre de séances prescrites ou facturées. Par la suite le rythme de facturation prévu par la NGAP ne serait pas modifié (BDK neuro à la 60ème puis toutes les 50 séances; BDK normal à la 30ème puis toutes les 20 séances)
- ✓ Le projet d'avenant conventionnel propose que les bilans soient revalorisés :
 - Les BDK neuro passent de 10,1 à 10,8 AMK au 1er juillet 2018
 - Les autres BDK passent de 8,1 à 10,7 AMK au 1er juillet 2018

On aime...

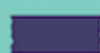


La possibilité de facturer le bilan dès la première séance. Toute prise en charge commence par un bilan et ce travail doit être rémunéré. Cette proposition d'avenant vient entériner la jurisprudence existante.



La revalorisation de la cotation des Bilans même si l'on aurait espéré un coup de pouce plus appuyé.

On n'aime pas...



Le tour de passe-passe qui fait passer le délai entre le 1er et le 2ème bilan de 50 à 60 séances pour les BDK neuro et de 20 à 30 séances pour les autres BDK.



Nous demandons la possibilité de facturer un bilan au début de la prise en charge et un autre à la fin. Les BDK intermédiaires resteraient à un rythme inchangé.

Nous estimons que le BDK devrait être coté à 15,5 AMK.

